

tre, mais nous, de l'opposition officielle, chercherons à renforcer les dispositions du bill omnibus à l'étude, surtout par les discours et le travail du député de South Western Nova. Il est évident qu'on a besoin d'argent. Toutes sortes de programmes à titres ronflants sont lancés dans le domaine de la pollution mais à bien les examiner, on se rend compte qu'ils n'ont aucune chance de réussir. J'espère que le titulaire de ce nouveau ministère aura des crédits pour travailler dans le domaine de la pollution. Je crains de plus en plus qu'en formant un nouveau ministère qui en absorbera un ancien, l'argent de l'ancien ne porte le public à croire qu'on lance une nouvelle guerre contre la pollution, alors qu'on n'en fera rien du tout. Je laisse à mon honorable ami de South Western Nova le soin de développer le sujet.

De ce côté-ci de la Chambre, nous éprouvons une certaine satisfaction du fait que le gouvernement ait décidé de procéder ainsi, c'est-à-dire d'établir un ministère. C'est ce que nous avons proposé. Le premier exposé de principes publié sous les auspices du chef de l'opposition (M. Stanfield) l'an dernier portait sur la question de la pollution et on y recommandait, entre autres choses:

L'accélération de l'activité et de la coopération interministérielles, fédérales-provinciales et internationales par la création d'un ministère de la gestion des ressources et de l'environnement qui serait chargé de l'application de tous les principaux statuts fédéraux relatifs à l'environnement et qui constituerait le noyau du programme fédéral de lutte contre la pollution.

Ce jour est peut-être arrivé. La création du ministère de l'Environnement nous permet de l'espérer. Qu'il n'y ait pas de malentendu, toutefois. Non seulement nous voulons un ministère de l'environnement, mais nous voulons aussi que celui-ci s'attaque au problème de la pollution. Il ne suffira pas, pour nous donner satisfaction, d'ergoter sur des mots, mais il faudra agir afin de régler un des graves problèmes avec lesquels les Canadiens sont aux prises aujourd'hui.

Comme je le disais, mon honorable ami de South Shore (M. Crouse) parlera de l'intégration du ministère des Pêches et Forêts au nouveau ministère, en déplorant, je le soupçonne, la perte d'identité de l'un des plus anciens ministères du gouvernement et en rappelant que nombre de problèmes de pêche sont toujours sans solution, qui affligent les pêcheurs côtiers et hauturiers dont les bancs de pêche sont ratissés par ces nettoyeurs de la mer, les grands chalutiers étrangers. Il semble en fait étrange que dans une mesure créant cinq ministres d'État, il ne semble pas y avoir de place pour un ministre des Pêches, poste consacré par le temps au Canada. Cela me paraît particulièrement étrange quand, ainsi que je l'ai dit, il existe une multitude de questions de pêche sans solution et lorsqu'on considère que le nouveau ministre de l'Environnement sera fort occupé à lutter contre la pollution et qu'il lui restera peu de temps pour s'occuper des questions de pêche.

Je présume aussi que le nouveau ministre de l'Environnement, le ministre actuel des Pêches et des Forêts, va se trouver dans une situation assez étrange. Il devra consacrer une partie de son temps au problème de l'exploitation des ressources renouvelables et par ailleurs, il devra s'occuper de la pollution. Il me semble y avoir conflit

entre la production d'une part et la lutte à la pollution d'autre part. Donc, les fonctions de ce brave ministre vont peut-être en faire un schizophrène.

J'ai mentionné que c'est une politique des conservateurs de créer un ministère fédéral dont la principale fonction serait de contrôler et gérer l'environnement. Puis-je signaler au ministre, et mon ami de South Western Nova renchérira, j'en suis sûr, que le bill n'autorise nullement le ministère de l'Environnement à conclure des accords avec les provinces. Le bill parle de rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces, il est vrai, mais, sauf erreur, il ne va pas jusqu'à permettre que des accords soient conclus entre eux. Le nouveau ministre, je pense, peut collaborer avec les provinces ou leurs organismes comme le prévoit l'article 6 b). Voilà, à notre avis, un autre point faible de cette mesure.

Une autre partie du bill prévoit la désignation de ministres d'État. Nous avons de sérieuses réserves au sujet de cette partie du bill. Je suppose par exemple, qu'on aurait pu créer un poste de ministre afin que le titulaire puisse superviser les activités d'Information Canada si on avait alors eu l'autorité voulue. Selon cette mesure, le gouverneur en conseil serait habilité à nommer les ministres et à leur assigner des fonctions.

Il est vrai que le Parlement entre en scène lorsqu'il a lieu de voter des fonds pour que le ministre puisse continuer de faire son travail, mais c'est un peu comme faire une autopsie; le cadavre est là devant vous et on vous demande simplement d'approuver ce qui a été fait ou de sauver les apparences si quelque chose a mal tourné. En l'occurrence, vous ne pouvez approuver et encourager un projet, ni le désapprouver et en recommander l'abandon.

Mon ami de Peace River (M. Baldwin), qui pour l'instant est retenu par des obligations parlementaires, prendra, j'en suis sûr, la parole un peu plus tard sur les relations assez compliquées qui existent entre la Couronne, la nomination des ministres et le Parlement en général. Je suis certain que c'est en partie le sujet qu'il va aborder.

Nous en arrivons ensuite à la nomination non seulement des ministres d'État mais aussi des secrétaires parlementaires, dont le nombre sera accru. Qu'on le croie ou non, on calcule qu'en quatre ans, la durée d'une législature, 138 députés ministériels pourraient avoir un poste rémunéré d'une sorte ou d'une autre, à l'exception des présidents des comités. C'est presque les neuf dixièmes des partisans du gouvernement au pouvoir. C'est un chiffre à donner le vertige. Vingt-huit d'entre eux seraient membres du cabinet. Dix seraient ministres d'État, cinq étant désignés pour chacune des périodes de deux ans d'une législature de quatre ans. Le premier ministre (M. Trudeau) a déjà suggéré de nommer les secrétaires parlementaires tous les deux ans, et 28 pourraient ainsi être désignés pour l'une ou l'autre des périodes de deux ans, ce qui ferait en tout 56 nominations. Il y aurait deux Orateurs suppléants, un pour chaque période biennale, et deux présidents adjoints du comité plénier de la Chambre. A supposer un remaniement tous les deux ans, il y aurait un whip et un whip adjoint, l'un et l'autre désignés pour une période de deux ans, et 18 présidents de comités, ou 36 en quatre ans.